

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

Le mardi onze mars deux mille quatorze à 18 H 30,
le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques BUNEL, Maire.

Sont présents :

MM GERON Michel, MALO Jean-Marc, FONTANIE Guy, JACQUES Jean-Paul,
Mmes BACHELEY Françoise, MARRO Corinne, adjoints.
MM BRACHAIS Christian, DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, FLEURY Philippe, JOUTEL
Yves, LEBOURGEOIS Jean Pierre, LECROQ Arnaud, LELAUMIER Yves, LENORMAND
Gérard, MOIZAN Gérard, PARIETTI Patrice, Mmes BELLET Florence, HATEY Muriel.

Est excusée absente et a donné pouvoir :

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. FLEURY Philippe

Sont absentes :

Mmes LEGROS Aurélie, MESNIL Virginie.

soit 20 membres présents - 21 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme Muriel HATEY

3 auditeurs assistent aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 13 mars 2014.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté par 12 voix.

Mme Hatey ne prend pas part au vote, celle-ci étant absente lors de la dernière séance.

MM. Duval et Moizan s'abstiennent.

MM. Fleury (deux voix – pouvoir de Mme Bellanger), Dupuis, Lecroq, Lenormand, Joutel
votent contre.

*M. Fleury fait remarquer que le procès-verbal ne fait pas ressortir nettement
ses propos lors de la question relative à la démolition du passage surélevé rue Emile Bénard.
Il souhaite y voir indiqué que l'intérêt général n'a pas été privilégié, l'ouvrage en place tient
lieu de ralentisseur optimisant le confort, la sécurité des déplacements piétonniers de
nombreux administrés.*

*Une réclamation a été enregistrée en mairie pour gêne du passage de l'eau. Il est offusqué du
coût global de l'opération pour une seule et unique doléance.*

Il est suivi par d'autres conseillers.

*Face au vote du dernier conseil qui est loin de faire l'unanimité et qui ne
satisfait pas non plus les élus qui ont voté pour la démolition, une solution est proposée,
M. Malo s'en fait le rapporteur. Il propose la pose d'un acodrain de 40 cm de large réalisé
sur mesure protégé d'un caillebotis métallique. Un devis est en cours.
Ainsi le ralentisseur restera en place et le fil de l'eau suivra son cours.*

M. Moizan trouve dommage qu'il ait fallu une année et demie pour évoquer cette hypothèse.

Quand à savoir si cette solution est la bonne ?

M. Duval souhaiterait que ce problème soit étudié plus sereinement, sans précipitation.

Il regrette que le maître d'œuvre lors de l'étude préalable à toute mise en concurrence n'ait pas tenu compte de la topographie du terrain.

En attente de devis, la prochaine équipe municipale se chargera du problème.

Puis, le Conseil municipal à l'unanimité sauf indication contraire :

✚ **ATTRIBUE** aux entreprises GAQUEREL et YTP les travaux des lots 4 (habillage de façades) et 15 (VRD) de la construction de la salle culturelle.

✚ **VALIDE** les deux avant-projets proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie. Ils concernent l'éclairage du parking de la salle culturelle et le renforcement du réseau électrique (poste rue du presbytère).

Au titre des questions diverses,

Monsieur Joutel souhaite connaître les conclusions apportées à la visite de la marnière située sous l'église.

M. Bunel cède la parole à M. Géron.

Celui-ci fait savoir que la descente s'est réalisée après le dégagement de tous remblais du puits.

Arrivé au fond du puits, M. Duval Laurant, missionné pour assurer la descente, s'est retrouvé face à un mur de confortement très épais, qui n'a pu être percé.

M. Géron ajoute qu'il a accompagné M. Duval lors de cette descente.

Le premier adjoint rappelle que pendant des décennies, la marnière a recueilli les eaux de ruissellement, ce qui a dû fragiliser le sous-sol, d'où la construction de murs de confortement par les personnes de l'époque.

La visite n'ayant pu se faire, il rapporte la proposition de M. Duval qui consisterait à percer un deuxième puits à quelques mètres. Aucun busage ne serait réalisé, l'objectif étant de descendre en l'état sans ébranler l'édifice.

Un devis est en attente.

Les conclusions sur l'état de la marnière permettront de connaître la suite à donner.

M. Géron évoque la possibilité de prise en charge par la Communauté de Communes des investigations futures à réaliser puisque lors du dernier conseil communautaire, les élus ont délibéré pour l'obtention de subvention pour travaux de confortement dans une marnière située à Bretteville du Grand Caux sous une voie communale.

Les archives communales indiquent que la présente cavité se prolonge sous l'emprise de la rue du Bel Air.

M. Joutel interroge M. Géron sur les raisons qui l'ont poussé à réaliser cette visite.

Celui-ci répond que la commune a tout intérêt à vérifier l'état des cavités se trouvant sous tout ouvrage public et à cerner avec précision le périmètre de sécurité. D'un point de vue urbanisme, ce périmètre est synonyme de rejet de toute autorisation de travaux.

Quant aux propriétaires de maisons situées dans ce périmètre, l'impact financier sur la valeur de leur patrimoine n'est pas négligeable.

Puis, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 15.

Il évoque alors sa fin de mandat à venir non sans émotion.

Il remercie l'ensemble des conseillers présents pour leur accompagnement à remplir sa fonction, rappelle ses trois mandats de maire et souligne la difficulté de plus en plus grande à accomplir la mission de premier élu d'une collectivité.

Il ajoute se mettre à la disposition de la prochaine équipe municipale.

M. Brachais prend la parole et lui remet au nom de ses collègues un présent, signe de reconnaissance de l'énergie dépensée dans ses fonctions de maire pendant de nombreuses années.

Très ému, M. Bunel fait part de sa surprise et de sa gratitude.

Il est chaleureusement applaudi par les personnes présentes.